

Septembre 2023, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains a documenté, « **Dix (10) nouveaux cas de violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en RDC** ». Au regard de cas à répétition, PPI publie chaque mois un feuillet de monitoring qui est non seulement l'un de ses outils de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail des DDH mais également une preuve des différentes violations afin que tôt ou tard, les auteurs en soient punis. Ainsi, dans la ville-province de Kinshasa, un (1) journaliste été arrêté à l'aéroport international de N'djili pendant qu'il se rendait à Lubumbasi pour une mission de service alors qu'à Goma un (1) autre a été arrêté et détenu pendant plusieurs jours dans les installations des services de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR). Au Sud-Kivu, un (1) journaliste est poursuivi en justice par un opérateur politique. Toujours dans la province du Sud-Kivu, un (1) défenseur judiciaire a été victime d'une attaque d'hommes armés à son domicile à Bukavu tandis qu'à Kalehe, le domicile d'un (1) autre DDH a été attaqué par des personnes se faisant passer pour des combattants de l'UDPS/Kalehe qui l'obligent de se retirer du dossier dans lequel il intervient au tribunal de grande instance de Kavumu. Dans le territoire de Walungu un (1) autre DDH a été arrêté à Kamanyola puis transféré au parquet général à Bukavu. Toujours dans cette province et dans la ville de Kamituga précisément, un (1) DDH a été arrêté au parquet puis transféré à la prison de cette ville où il est détenu jusqu'à ce jour. Au Nord-Kivu, un (1) DDH de Kiwanja dans le territoire de Rutshuru vit sous les menaces des rebelles du M23 pour avoir adressé une correspondance aux responsables de ce mouvement rebelle et dans laquelle il dénonce les arrestations arbitraires à l'égard de la population civile. Dans la même province, un (1) activiste a été arrêté par la police nationale Congolaise à Goma pendant qu'il donnait une interview aux Médias de la ville volcanique au sujet des massacres des civiles dans une secte à Goma.

Ci-dessous la présentation succincte du déroulement de ces violations suivant les circonstances, les lieux, les présumés auteurs et l'état actuels des victimes.

PRESENTATION PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais a mandant régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision de *Une communauté des défenseurs des droits de l'homme totalement libre des persécutions et violations de leurs droits.*

PPI a pour mission de Protéger les défenseurs des droits de l'homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteur étatique pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ; Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir comme répertoire des cas des violations et abus afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi. *A chaque période correspond son histoire, dit-on.*

I. Violations et abus contre les journalistes et médias

1. Arrestation d'un journaliste dans la ville province de Kinshasa : Correspondant de Jeune Afrique, Reuters et directeur adjoint du site actualité.cd, le journaliste Stanislas Bujakera Tshiamala a été arrêté à l'aéroport de Ndjili la nuit du 8 septembre 2023 alors qu'il se rendait à Lubumbasi pour une mission de service. Ses téléphones portables et son ordinateur lui ont été confisqués. Après plusieurs jours de garde à vue et de détention au parquet général de Kinshasa, le journaliste a été transféré à la prison centrale de Makala où il est détenu jusqu'à ce jour. Accusé de « propagation de faux bruits » et de « diffusion de fausses nouvelles », Stanis Bujakera Tshiamala est inculpé pour un article qui ne porte pas sa signature. En effet, un article publié sur le site de Jeune Afrique le 31 août faisait mention d'un document attribué à l'Agence nationale de renseignements (ANR) et dont les autorités congolaises contestent l'authenticité sans en apporter la preuve malheureusement. Cet article mettait en cause les agents du Département de renseignements militaires, ex-Demiap, dans la mort du député national et ancien ministre Chérubin Okende. PPI note que cette arrestation est une violation flagrante et délibérée de l'ordonnance-loi du mois de mars 2023 sur l'exercice de la liberté de la presse en RDC. Cette loi définit et hiérarchise bien la responsabilité du délit de presse. En effet, l'article 28 de cette loi stipule : « Sont pénalement responsables des délits de presse, dans l'ordre suivant : 1. l'auteur de l'article ; 2. à défaut de l'auteur, le Directeur de la publication ; 3. L'éditeur, à défaut de l'auteur et du directeur de la publication ; 4. l'imprimeur, lorsque ni l'auteur, ni le Directeur de la publication, ni l'éditeur ne sont connus ». Or, l'article incriminé pour lequel le journaliste Bujakera est en état d'arrestation, ne comporte aucune signature. Journalistiquement parlant, il appartient à la Rédaction. C'est elle qui en porte la responsabilité totale.

2. Arrestation d'un journaliste dans la ville de Goma au Nord-Kivu : Papy Okito Teme, éditeur du journal Echo d'Opinions paraissant à Goma a été arrêté et détenu pendant plusieurs jours dans les installations des services de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) depuis le 15 septembre 2023. Selon les informations à notre possession, Papy Okito était interpellé au moment où il était en train de déposer un courrier à l'aéroport international de Goma sur réquisition de la Garderépublicaine puis conduit à bord d'une camionnette de ce service dans les bureaux de l'ANR. Il y était détenu pendant plusieurs jours sans qu'aucun motif de son interpellation ne soit communiqué ni à ses proches, ni à tout journaliste qui voulait connaître la cause de cette privation de liberté qui a duré plus de 48 heures. Il a été libéré après plus de 5 jours au cachot.

3. Poursuite judiciaire contre un journaliste à Bukavu dans la province du Sud-Kivu : Le journaliste Pascal Kamanzi est toujours devant la barre. Le 4ème procès dans lequel il est poursuivi a eu lieu encore une fois en date du 14 septembre 2023 au tribunal de grande instance de Bukavu.

Le 4ème procès dans lequel il est poursuivi a eu lieu encore une fois en date du 14 septembre 2023 au tribunal de grande instance de Bukavu

II. Violations et abus contre les DDH

1. Attaque du domicile d'un DDH dans la ville de Bukavu par des bandits armés : Le domicile de monsieur Songa Bigosi Démocrate situé à Muhungu, au quartier Ndendere, commune d'Ibanda dans la ville de Bukavu a été la cible des bandits non autrement identifiés la nuit du 8 au 9 septembre 2023. Pendant des heures, ces bandits ont tenté par tout leur moyen d'entrer dans la maison de la victime sans succès. Ils ont été repoussés grâce au cri d'alerte lancé par les voisins qui ont été alerté par leur mouvement. Membre du Groupe de Recherche, d'Actions pour les Droits et l'Education des Peuples Pygmées-Batwa (GRADEPA), Songa Bigosi est un chercheur environnementaliste et Défenseur environnementaliste des droits de Communautés Locales et Peuples Autochtones. Depuis deux décennies, il mène la lutte pour l'adoption de l'approche communautaire dans la conservation des forêts de la RDC et spécialement la réserve naturelle d'Itombwe RNI qui est désormais inscrite à la liste des aires protégées au pays. Cette lutte a valu au DDH des menaces et des agressions allant jusqu'à l'amputer l'œil. Suis aux multiples agressions et menaces de mort persistantes, le DDH vit actuellement en insécurité indescriptible craignant pour sa vie et celle de toute sa famille. Il est malheureux de constater néanmoins que certaines menaces proviennent des personnes bien identifiées dont certains membres des organisations intervenant dans la conservation à la réserve naturelle d'Itombwe RNI.

2. Attaque du domicile d'un DDH à Kalehe dans la province du Sud-Kivu : Le domicile Maître Chungachako Lumeto a été visité par des personnes se faisant passer pour des combattants de l'UDPS/Kalehe en date du 20 septembre. Ces dernières ont été aperçues aux alentours de la résidence de Maître Chungachako, elles ont dit être à sa recherche et ont menacé de mettre feu sur sa maison. Selon l'avocat, ces gens seraient des sympathisants de l'administrateur du Territoire de Kalehe qui promettaient de le ridiculiser s'il ne se retire pas du dossier l'opposant à l'administrateur du territoire de Kalehe. Il faut signaler que Maître Chungachako Lumeto intervient dans une affaire classée sous le RP 1230 par devant le tribunal de grande instance TGI/KAVUMU et dans lequel certaines personnes sont accusées notamment l'administrateur du territoire de Kalehe pour détournement de plus de 43000\$ don du gouvernement aux sinistrés de catastrophe de bushushu et Nyamukubi dans le même territoire.

3. Arrestation d'un DDH dans le territoire de Walungu, au Sud-Kivu : Le président de la nouvelle société civile congolaise NSCC/Walungu, monsieur Jules Kabanja brutalisé avant d'être arrêté à Kamanyola dans le territoire de Walungu par la police avec le mandat du parquet général du Sud-Kivu.

Ce dernier a été directement conduit au cachot du parquet général à Bukavu où il a passé 3 jours en détention. Jules Bakanja a été arrêté suite à une plainte portée contre lui par le président de l'association des chauffeurs de l'axe Kamanyola connu sous le nom d'Eric qui l'accuse de justice populaire à son domicile. En effet le DDH avait dénoncé l'agression de monsieur Éric contre un briquetier dans une briqueterie à Kamanyola en date du 04 Septembre 2023 où ce propriétaire de la briqueterie a commis un acte d'atteinte physique par coups et blessures volontaire à l'endroit de l'un de ses agents et qu'il a jeté par la suite dans un puits d'au moins 5m de profondeur en présence de ses collègues à cause d'un crédit de 14 milles francs congolais que la victime devait à son bourreau. Choqués par cet acte, les collègues de la victime et la population de la localité de Migina ont manifesté leur colère allant jusqu'à s'attaquer au domicile de monsieur Éric. C'est ainsi que le DDH est intervenu pour appeler la population à l'apaisement et dénonçant en même temps les actes posés par monsieur Éric et les agissements des forces de l'ordre qui après arrangement avec le bourreau aurait gardé sous silence cet acte ignoble. Ce qui a conduit monsieur Éric à porter plainte contre le DDH l'accusant d'avoir orchestré la justice populaire à son domicile.

4. Arrestation d'un DDH dans la ville de Kamituga, au Sud-Kivu :

Dans la ville de Kamituga, monsieur Silibo Itongwa Muganda Wa Mwami président du Mouvement de la Société Civile du Congo MSCO a été arrêté par le parquet général de Kamituga puis transféré à la prison de cette même municipalité. Il a été arrêté pour des faits datant du 1^{er} Aout, faits selon lesquels il aurait incité la population à s'en prendre à un élément de la PNC qui n'était pas impliqué dans un dossier de vol. pour une petite histoire, en date du 1^{er} Aout 2023, une attaque des bandits armés a été signalée dans l'un des quartiers de la ville et la population a vite alerté les agents de l'ordre afin d'intervenir. C'est ainsi que les militaires FARDC se sont mobilisés sur le lieu d'attaque et ont neutralisé l'un des malfrats qui, malheureusement sera identifié par la population comme étant un élément de la PNC. Ayant fait ce constat, cette situation est venue confirmer les rumeurs qui attribuaient déjà ces attaques aux éléments de l'ordre qui pourtant sont censés protéger la population et ses biens. Ce qui a suscité la colère de cette dernière allant jusqu'à fouetter le corps du bourreau bien que déjà neutralisé par les militaires. Cette colère s'est transformée en manifestation qui a créé une vive tension dans la ville de Kamituga. C'est à ce moment que les autorités ont fait recours à monsieur Silibo Itongwa DDH de son état lui demandant de calmer les esprits et faciliter la récupération du corps depuis le lieu de manifestation jusqu'à la morgue. Chose qui fut faite par ce dernier qui a à la même occasion appelé la population à manifester pacifiquement. Dans la foulée le DDH a été contactée par le maire de la ville et le procureur du parquet de Kamituga qui lui témoignaient chacun sa gratitude. Chose étonnante, en date du 28 août alors que le DDH s'est rendu au parquet pour un dossier familial, ce dernier s'est vu interpellé pour des faits datant du 1^{er} août, faits selon lesquels il aurait incité la population à s'en prendre à un élément de la PNC qui n'était pas impliqué dans un dossier de vol.

Pour le DDH, de près ou de loin il n'avait jamais demandé à la population de commettre la justice populaire dont on lui colle. Il est depuis lors détenu à la prison centrale de la même ville où il vit dans des mauvaises conditions, sans assistance judiciaire et exposé à plusieurs maladies. Aux dernières nouvelles, PPI apprend que sa santé se dégrade d'avantage suite aux maladies et les tortures qu'il subit depuis sa détention sans aucune assistance.

5. Menaces à l'égard d'un DDH à Kiwanja/Rutshuru au Nord-Kivu :

A Kiwanja au Nord-Kivu, le journaliste et défenseur des droits humains Michel Hakilimali vit sous les menaces des rebelles du M23 qui occupent cette zone depuis des mois. Ce dernier avait écrit début septembre aux responsables de ce mouvement rebelle pour dénoncer les arrestations arbitraires qui sévissent dans cette zone depuis son occupation par eux. Les responsables de M23 à Rutshuru et Bunagana ayant pris connaissance de cette correspondance, ils commencé à proférer des menaces à l'égard du DDH qui vit désormais en clandestinité craignant pour sa sécurité et celle de sa famille.

III. Violations et abus contre les activistes pro-démocraties

1. Arrestation d'un activiste par la police à Goma au Nord-Kivu :

Le 1^{er} septembre 2023, l'activiste Josué Kabanza a été arrêté à Goma pendant qu'il donnait une interview aux Médias de la ville volcanique. Cette arrestation est intervenue alors que le collectif des mouvements citoyens du Nord-Kivu était en pleine conférence de presse pour dénoncer la répression brutale de la manifestation du 30 Août par les forces de l'ordre qui ont occasionné la mort de plusieurs dizaines de civils, plusieurs blessés et une centaine d'interpellés selon le bilan officiel. Le défenseur des droits humains Josué Kabanza condamnait la brutalité avec laquelle l'armée et la police ont attaqué des civils non armés fidèles d'une secte religieuse, qui se préparaient à une marche pacifique. Celui-ci demandait que justice soit faite et que les familles des victimes obtiennent une réparation.

IV. Répression de manifestation

PPI rappelle que tous les manifestants du 30/08/2023 à Goma dans la province du Nord-Kivu demeurent en détention à la prison centrale de Munzenze. A cette date, les militaires de la garde républicaine sous le commandement des opérations du Gouverneur du Nord-Kivu Constant Ndimba avaient violemment réprimé une manifestation à Goma dans la province du Nord-Kivu, conduisant à plus de 53 morts, plus de 78 blessés et plus de 200 personnes arrêtées, d'après les sources officielles. Pour certaines organisations de la société civile, mouvements citoyens et organisations de défense de droits humains, le bilan des personnes tuées varierait entre 100 et 200 morts. Il importe de signaler que cette manifestation a été organisée par une secte mystico-religieuse dite Wazalendo qui réclame le départ de la mission onusienne (MONUSCO) de la RDC, jugée inefficace pour la

restauration de la paix, depuis plus de 20 ans sur le sol congolais.

Au regard de ce tableau sombre, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des DDH et journalistes condamne ces violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains, tout en proposant des pistes de solutions ci-après :

1. Au gouvernement congolais de/d' :

- Ordonner la libération pure et simple du journaliste Stany Bujakera et l'abandon total des poursuites contre lui ;
- Ordonner la libération pure et simple de tous les manifestants arrêtés le 30 août à Goma qui continuent à croupir injustement en prison ;
- Favoriser l'ouverture de l'espace civique, socle de la démocratie, afin de permettre aux citoyennes et citoyens congolais de s'exprimer librement sur la gestion de leur pays et de jouir de leur droit de manifestation, d'association et des réunions ;

2. A la commission paritaire mixte Assemblée Nationale-Sénat,

d'accélérer le processus d'harmonisation des vues sur le vote de la loi portant protection et responsabilité du défenseur des droit de l'homme en RDC, afin de faciliter sa promulgation par le chef de l'Etat avant la fin de la session de septembre et la toute dernière de cette législature.

3. Au tribunal de grande Instance de Bukavu,

de cesser avec le harcèlement judiciaire dont est victime le journaliste Pascal Kamanzi, poursuivi par l'opérateur politique Mushi Bonane, en violation de la loi régissant l'exercice de la liberté de la presse ;

4. Au parquet près le tribunal de grande instance de

Kamituga, de libérer le DDH Silimo poursuivi injustement pour des faits d'incitation de la population à commettre la justice populaire contre un élément de police.

contacts et adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC Avenue Kalehe (Entre le croisement de l'avenue Hippodrome en quittant Nyawera et l'Hotel Elisabeth), quartier Nyalukemba, commune d'Ibanda, ville de Bukavu, province du Sud-Kivu.

Tel: +243 854566913

E-mail : directeuR@ppi-ong.org

Website: www.ppi-ong.org

www.ppi-ong.org

 PPIREGIONALE